

## AIDE A DOMICILE (H/F) Saisonniers juillet/août

### PROFIL DE POSTE

**Cadre d'emplois :** agent social catégorie C  
**Direction :** Direction des affaires sociales et de la petite enfance  
**Service :** Autonomie  
**Rattachement hiérarchique :** N+1 : Chef de service Autonomie  
**Lieu de travail :** Domicile des bénéficiaires et Centre administratif  
**Date de la dernière mise à jour :** 29/09/2016

*Ce descriptif de poste est évolutif. La liste des tâches est susceptible d'évoluer pour tenir compte des nécessités du service public.*

<b>MISSION DU SERVICE</b>	<p>Dans le cadre du projet social de la ville et du CCAS, le service autonomie met en œuvre directement ou par voie de convention, différentes prestations destinées à prévenir et compenser la perte d'autonomie des usagers auxquels il s'adresse. Ces usagers sont des adultes rencontrant un besoin d'aide à leur domicile, ou d'accompagnement dans les relations sociales, du fait du vieillissement, d'un handicap ou d'une maladie.</p> <p>Les prestations qu'il propose sont les suivantes : aide à domicile, taxi social, portage de repas, petits travaux, coordination gérontologique.</p>
<b>FINALITE DU POSTE</b>	<p>Contribuer au soutien à domicile des personnes âgées, handicapées, malades ou rencontrant des difficultés permanentes ou passagères. Apporter une aide à la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne, un accompagnement dans la gestion du cadre de vie, une aide aux démarches administratives simples, un soutien psychologique ainsi qu'un maintien du lien social.</p>
<b>ACTIVITES PRINCIPALES ET SPECIFIQUES</b>	<p><u>1/ Liste des activités constituant le cœur du métier :</u> Assurer une prise en charge individualisée et adaptée de personnes âgées ou handicapées en développant une relation d'aide active afin de maintenir les capacités de la personne aidée (relations sociales, capacités physiques, intellectuelles...), et de maintenir un cadre de vie adapté et confortable.</p> <p>L'aide à domicile favorise les liens avec l'ensemble des aidants (famille, amis...) et professionnels qui interviennent auprès de la personne aidée.</p> <p>Ces missions s'effectuent également dans le respect des plans d'aide définis par les caisses de retraite ou le conseil départemental (Allocation Personnalisée d'Autonomie).</p> <p><u>2/ Liste des activités complémentaires aux activités principales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>auprès de la personne aidée :</b><ul style="list-style-type: none"><li>• aider à faire, stimuler, accompagner, soulager, apprendre à faire ou à refaire les actes essentiels de la vie quotidienne (mobilité, toilette, habillage, repas etc.)</li><li>• accompagner les personnes dans les activités de la vie sociale et relationnelles, la communication (activités de loisirs...)</li><li>• entretenir et ordonner le logement en vue d'optimiser le confort de la personne et en prévention des accidents domestiques</li><li>• aider à la réalisation de courses diverses (alimentaires, pharmacie, poste etc.)</li></ul></li><li>• aider la personne dans l'accomplissement des tâches administratives</li></ul>

	<p>simples</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réaliser des tâches visant à accompagner les personnes isolées dans le cadre de changements de leur situation (exemples : décès d'un proche, mise en carton en vue d'un déménagement ou d'une entrée en EHPAD) ou qui rencontre un évènement de vie complexe (exemples : accompagnement d'un bénéficiaire lors d'une consultation Alzheimer à l'hôpital, interventions chez un bénéficiaire atteint de troubles psychiques)</li> </ul> <p>➤ <b>avec les autres intervenants et partenaires du soutien à domicile :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• adaptation des interventions en fonction des autres intervenants professionnels</li> <li>• transmission régulière des informations essentielles à une prise en charge adaptée</li> </ul> <p>➤ <b>en collaboration avec les référentes et la responsable de service :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• alerter sur les situations inhabituelles rencontrées au domicile, et susceptibles de représenter un danger pour la personne, son entourage familial et professionnel</li> <li>• transmettre les éléments relatifs à la situation d'autonomie de la personne et nécessitant une réévaluation des besoins, une adaptation des interventions</li> <li>• établir les fiches de vacations et transmettre ces documents au service dans les délais imposés</li> <li>• transmettre, présenter et expliquer aux bénéficiaires les informations et documents émis par le service ou la mairie</li> <li>• tenir à jour les cahiers de liaison au domicile des bénéficiaires</li> <li>• transmettre en fin de mois la fiche mensuelle d'heures réalisées</li> </ul> <p>➤ <b>au sein du CCAS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• effectuer des remplacements sur les fonctions de chauffeurs-accompagnateurs du taxi social</li> <li>• contribuer à la réalisation de tâches administratives simples (ex : mise sous pli des invitations au Banquet)</li> <li>• participer aux évènements municipaux ou activités, sorties organisées par le service animations.</li> </ul>
<p><b>COMPETENCES ET          POSTURE          PROFESSIONNELLE</b></p>	<p><b><u>1/ Savoir-faire/savoirs techniques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitriser les gestes d'aide et de soins à la personne</li> <li>• Maitriser les techniques et méthodes d'entretien du logement</li> <li>• Maitrise les règles d'hygiène</li> <li>• Contribuer à la réalisation du projet individuel de la personne accompagnée</li> <li>• Adapter les techniques de mobilisation et de communication en fonction du degré d'autonomie (stimuler, aider, accompagner, soulager etc.)</li> <li>• Adapter son intervention aux souhaits et habitudes de vie de la personne</li> <li>• Observer, échanger, alerter</li> <li>• Participer à la prévention de la perte d'autonomie et contribuer au bien-vieillir</li> <li>• Savoir se déplacer d'un domicile à l'autre de façon autonome</li> <li>• Maîtrise des gestes de premier secours</li> </ul> <p><b><u>2/ Savoirs / connaissances théoriques:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractéristiques des différents publics aidés et de leurs pathologies : personnes âgées, personnes handicapées, soins palliatifs, fin de vie, etc.</li> <li>• Techniques d'aide et de soins à la personne</li> <li>• Techniques d'entretien du logement et du linge</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques de dénutrition, chutes, accidents domestiques, maltraitance, épuisement des aidants et les mesures de prévention associées</li> <li>• Notions d'ergonomie (gestes et postures)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre éthique de l'aide à domicile et connaissance des protocoles d'urgence</li> </ul> <p><b><u>3/ Posture professionnelle :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qualités d'écoute et d'empathie,</li> <li>• bienveillance,</li> <li>• rigueur,</li> <li>• capacité d'organisation,</li> <li>• capacité d'adaptation</li> <li>• confidentialité et discrétion</li> </ul>
<b>FORMATIONS ET EXPERIENCES REQUISES</b>	<p>Expérience significative dans le domaine de l'aide à la personne à domicile ou en établissement.</p> <p>DEAVS (Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale), BEP accompagnement soins et service à la personne, Titre professionnel d'assistant de vie aux familles.</p>
<b>LIAISONS ET RELATIONS FONCTIONNELLES</b>	<p><u>Relations internes à la collectivité:</u>  Les services du CCAS (animations seniors, action sociale etc.)</p> <p><u>Relations externes à la collectivité :</u>  Relations directes et permanentes avec les personnes accompagnées  Relations avec l'entourage familial et social  Relations avec les intervenants professionnels (infirmière etc.)</p>
<b>CONDITIONS D'EXERCICE</b>	<p>Travail au domicile de la personne  Nombreux déplacements dans le cadre d'interventions multiples dans la même journée  Base 37h30 hebdomadaire du lundi au vendredi  Horaires irréguliers, voire décalés et segmentés, avec amplitude variable,  Port d'un équipement individuel de sécurité (blouses, gants, chaussures)  Pénibilité liée à la mobilisation physique des personnes invalides</p>
<b>REMUNERATION</b>	Rémunération statutaire, régime indemnitaire et prime annuelle